

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2019/07/19/2019042605/justel>

---

Dossier numéro : 2019-07-19/32

## Titre

19 JUILLET 2019. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire. - Traduction allemande

Source : AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Publication : Moniteur belge du 05-12-2019 page : 110133

Entrée en vigueur :

---

## Table des matières

Art. M

---

## Texte

Article M. Le texte qui suit constitue la traduction en langue allemande de l'arrêté royal du 19 juillet 2019 modifiant l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire (Moniteur belge du 12 août 2019).

Cette traduction a été établie par le Service central de traduction allemande à Malmedy.